



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 22 décembre 2023

13 nouveaux projets lauréats du plan France 2030 en Nouvelle-Aquitaine

Treize nouveaux projets localisés en Nouvelle-Aquitaine ont été sélectionnés par l'État pour être soutenus financièrement dans le cadre du plan France 2030. Ils sont portés par les entreprises suivantes :

- L'entreprise La compagnie Rochelaise du Logiciel en Charente-Maritime (17)
- L'entreprise Joubert Saint Jean d'Angely en Charente-Maritime (17)
- L'entreprise Numéris en Charente-Maritime (17)
- L'entreprise Hybride Propulsion for space en Gironde (33)
- L'entreprise The Exploration Company en Gironde (33)
- L'entreprise Arkhenum en Gironde (33)
- L'entreprise Garabos en Gironde (33)
- L'entreprise Makma en Gironde (33)
- L'entreprise Etablissements Massip Maurice en Gironde (33)
- L'entreprise Lesbats scieries d'Aquitaine dans les Landes (40)
- L'entreprise Goupil Industrie dans le Lot-et-Garonne (47)
- L'entreprise Toray CFE dans les Pyrénées-Atlantiques (64)
- L'entreprise Forsee Power dans la Vienne (86)

Au total, ces nouveaux projets représentent un soutien de l'État de 34,4 M€, au service de la recherche, de l'innovation et de la souveraineté industrielle dans les secteurs de l'alimentation, des réseaux de communication, de la décarbonation du transport et de l'industrie.

Depuis le début du plan France 2030, ce sont 339 projets qui ont été soutenus en Nouvelle-Aquitaine pour un montant total de 703 M€ d'aide.

Étienne GUYOT « félicite ces nouveaux lauréats qui témoignent de l'excellence de la région dans les domaines de l'agroalimentaire, de l'électronique, de l'aéronautique. Plusieurs de ces lauréats sont soutenues par l'État pour des projets concourant aux efforts de décarbonation, une des priorités de France 2030 pour atteindre les objectifs de la stratégie nationale bas carbone qui vise une diminution de 35 % des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie en 2030 ».

À propos de France 2030

- Traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- Sera mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.
- Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.
- Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr